



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 8 octobre 2024, à 16 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle

Karl Ferraro
Geneviève Héon
Sylvain Joly
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication :

Marjolaine Mercier

Absence :

Sylvain Larocque

Autres présences :

Maude Clossey, directrice générale adjointe, services corporatifs
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-241008-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

CO-241008-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-241008-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2024 À 16 H 03**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2024 à 16 h 03, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2024 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2024 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-241008-2.1****DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE BOISBRIAND ET DE LA VILLE DE LORRAINE (SD-2024-2579)**

Il est procédé au dépôt des correspondances reçues :

1° de la Ville de Boisbriand concernant l'adoption de la résolution 2024-08-498 afin de demander au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir massivement le transport collectif, en cohérence avec ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux;

2° de la Ville de Lorraine concernant l'adoption de la résolution 2024-09-173 afin de demander au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir massivement le transport collectif, en cohérence avec ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

CO-241008-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 28 AOÛT 2024 (SD-2024-2444)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 28 août 2024.

CO-241008-2.3**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2024-2589)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 26 juin 2024;

2° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 28 juin 2024.

CO-241008-2.4**DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION CFI-2024-002 DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (SD-2024-2589)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Geneviève Héon, de prendre acte de la recommandation CFI-2024-002 de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines à l'effet d'adopter une sous-catégorie de *6 logements et plus* dans la catégorie *résidentielle*, avant la date de dépôt du rôle d'évaluation 2025, 2026 et 2027, et d'étudier la création de d'autres sous-catégories, cette recommandation ayant fait l'objet de la résolution CO-240820-4.8.

CO-241008-2.5**DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION CMD-2024-001 DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE (SD-2024-2589)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, de prendre acte de la recommandation CMD-2024-001 de la Commission de la mobilité durable pour l'étude de faisabilité d'un règlement municipal sur la circulation qui augmenterait le montant des amendes relatives aux infractions liées au camionnage.

CO-241008-2.6**APPROBATION PAR LES ÉLUS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET D'UNE RUE - RECOMMANDATION CMD-2024-002 DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ DURABLE (SD-2024-2589)**

Il est proposé que chaque projet de réaménagement complet d'une rue, quelle que soit son ampleur, soit approuvé par les élus, dans un délai permettant des demandes de modification ultérieures, conformément à la recommandation CMD-2024-002 de la Commission de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-241008-4.1

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Affine Lwalalika, datées des 29 mai et 12 août 2024;
- 2° de la conseillère Reine Bombo-Allara, datée du 11 juin 2024;
- 3° de la conseillère Lysa Bélaïcha, datée du 25 juin 2024;
- 4° de la conseillère Nathalie Delisle, datée du 25 juin 2024;
- 5° de la conseillère Susan Rasmussen et des conseillers Sylvain Joly et Eric Normandin, datée du 26 juin 2024;
- 6° du conseiller Jacques Lemire, datées des 12 et 28 août 2024;

CO-241008-4.2

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU TRÉSORIER VISANT DES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2024-2519)

Il est procédé au dépôt des états comparatifs de la trésorière, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, portant sur les revenus et dépenses projetés pour l'année 2024 ainsi que sur les revenus et dépenses au 19 juin 2024, visant des compétences locales.

CO-241008-4.3

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CO-240416-4.5 INTITULÉE ORDRE À LA GREFFIÈRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LES IMMEUBLES POUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES, LES CHARGES ASSIMILÉES À LA TAXE FONCIÈRE, LES DROITS DE MUTATION EXIGIBLES EN 2022 ET ANTÉRIEUREMENT QUI N'AURONT PAS ÉTÉ PAYÉS, EN TOUT OU EN PARTIE ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR LORS DE CETTE VENTE

CONSIDÉRANT la résolution CO-240416-4.5;

CONSIDÉRANT que les articles 5 et 26 du projet de loi 57 *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, ch. 24)* sanctionnée le 6 juin 2024, ont abrogé respectivement le deuxième alinéa de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 39 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Longueuil*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le paragraphe 2° de la résolution CO-240416-4.5 en conséquence;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Rolande Balma, de modifier rétroactivement au 16 avril 2024 la résolution CO-240416-4.5 par le remplacement du paragraphe 2^o par le suivant :

2^o d'autoriser le chef de Service et trésorier adjoint - revenus et investissements ou le chef de Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente, jusqu'au montant maximum équivalent à 200 % du montant de l'évaluation municipale.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-241008-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 18 SEPTEMBRE 2024, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-2631)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 18 septembre 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 22 123 254 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-241008-4.5

AUTORISATION DE LA PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE – PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT (SD-2024-2603)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a pris connaissance du *Guide du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

Il est proposé :

1^o que la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme;

2^o que la Ville atteste que tous les projets de la programmation déposée en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

3^o que la Ville s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville de Longueuil ou aux projets de la programmation;

4^o que la Ville s'engage, si une aide financière est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation

continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

5° de transmettre à la ministre des Affaires municipales une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-241008-6.1

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA VENTE AUTORISÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET PORTANT SUR UN BIEN DONT LA VALEUR N'EXCÈDE PAS 10 000 \$ (SD-2024-2582)

Il est procédé au dépôt du rapport sur la vente autorisée par le comité exécutif et portant sur un bien dont la valeur n'excède pas 10 000 \$.

CO-241008-6.2

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-23-005 POUR L'ABONNEMENT À UN OUTIL D'ATTESTATION D'ADRESSES ET DE DATE DE NAISSANCE (SD-2024-1809)

Il est proposé de résilier le contrat APP-23-005 pour l'abonnement à un outil d'attestation d'adresses et de date de naissance, adjudgé à 2859824 Ontario Limited.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.3

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2024-2590)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 390 098,46 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), requise pour la réalisation des travaux de réfection des stations de pompage locales d'eaux usées Paradis (SP-2) et Kimber (SP-3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2024-2571)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, d'autoriser une dépense de 343 942,02 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la production des plans et devis, le suivi de l'appel d'offres et la surveillance du projet de développement collectif Roland-Therrien - Aménagement d'un grand parc, rond-point, lien piétonnier et aménagements connexes, conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement CO-2024-1290 ordonnant des travaux d'aménagement de parcs et de construction d'infrastructures municipales dans le cadre du projet de développement collectif Roland-Therrien et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-067 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES AU PARC JUBILÉE (CONTRAT 1) (SD-2024-2538)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, d'adjuger le contrat APP-24-067 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives au parc Jubilee (contrat 1), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les industries Simexco inc., pour un montant de 124 972,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-067 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES AU PARC GÉNÉRATION (CONTRAT 2) (SD-2024-2577)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, d'adjuger le contrat APP-24-067 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives au parc Génération (contrat 2), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les industries Simexco inc., pour un montant de 124 973,31 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-067 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES AU PARC JEAN XXIII (CONTRAT 3) (SD-2024-2581)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Jacques Lemire, d'adjuger le contrat APP-24-067 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives au parc Jean XXIII (contrat 3), au soumissionnaire ayant obtenu

le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Inesco construction inc., pour un montant de 99 958,00 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-067 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES AU PARC DE LA CITÉ (CONTRAT 4) (SD-2024-2583)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'adjuger le contrat APP-24-067 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives au parc de la Cité (contrat 4), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Équipements récréatifs Jambette inc., pour un montant de 85 291,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-077 POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA MÉCANIQUE DE FILTRATION DE LA PISCINE ROSANNE-LAFLAMME (SD-2024-2323)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adjuger le contrat APP-24-077 pour des travaux de mise à niveau de la mécanique de filtration de la piscine Rosanne-Laflamme, au plus bas soumissionnaire conforme, Soucy Aquatik inc., pour un montant de 193 123,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-6.10

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0044 POUR L'ACHAT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SD-2024-2053)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0044 pour l'achat de bornes de recharge pour véhicules électriques, à Addénergies technologies inc. (FLO), pour un montant de 179 009,18 \$, taxes comprises, selon les prix fournis à Hydro-Québec dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-241008-7.1**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 006 762 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE DE SURPLUS NON AFFECTÉ (SD-2024-2364)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly :

1^o d'accepter la promesse de Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec, de vendre une partie du lot 2 006 762 du cadastre du Québec, situé aux 80, 82, 90 et 100, rue Saint-Charles Est, pour un montant de 10 500 000 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 6 septembre 2024, notamment que cette promesse est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt dans un délai de 10 mois;

2^o d'approuver les baux prévus en annexe de la promesse de vente en même temps que la signature de l'acte de vente;

3^o d'affecter une somme 265 224,38 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté 2023, pour le dépôt et les frais relatifs permettant l'acquisition d'une partie du lot 2 006 762 du cadastre du Québec.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 14

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-241008-8.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1278 DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2024-2476)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1278 décrétant l'affectation des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1283 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA MAISON LE RÉVEIL ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2418)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1283 ordonnant des travaux de rénovation majeure de la Maison Le Réveil et décrétant, à cette fin et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DU PARC MICHEL-CHARTRAND POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE (SD-2024-2278)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'approuver l'entente avec Les Jardins communautaires de Longueuil inc. concernant la prise en charge et la gestion de l'activité des jardins communautaires du parc Michel-Chartrand, par laquelle une aide financière de 6 433 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU LOYER POUR LES ANNÉES 2024 À 2033 (SD-2024-2560)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'approuver l'entente avec le Théâtre de la Ville concernant l'octroi d'une aide financière au loyer dans le cadre de l'aménagement des espaces administratifs, laquelle prévoit le versement annuel d'un montant de 15 000 \$, taxes comprises le cas échéant, à cet organisme, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE DE VERDISSEMENT EN MILIEU URBAIN (SD-2024-2297)**

Il est proposé :

1^o d'approuver l'entente de collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain visant à déployer une stratégie de verdissement en milieu urbain sur des propriétés privées et institutionnelles, entre 2025 et 2040;

2° de désigner cet organisme à titre de mandataire, et de l'autoriser à signer et à déposer des demandes d'aide financière au nom de la Ville, notamment auprès de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes*;

3° de désigner la cheffe de Service environnement comme personne responsable de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-8.6

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS, VOLET 2 (SD-2024-2578)

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés, ClimatSol-Plus, volet 2, pour la réalisation des travaux de réhabilitation du lot 2 585 302 du cadastre du Québec situé au boulevard Fernand-Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-8.7

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2472)

Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-241008-8.8

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1294 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2472)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, que Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1294 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, ce qu'elle fait.

CO-241008-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-2596)**

Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946* établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville, sera présenté.

CO-241008-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2024-1295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2024-2596)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, que Nathalie Delisle procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2024-1295 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, ce qu'elle fait.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-241008-12.1****AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 17 SEPTEMBRE 2024 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2024-2611)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 17 septembre 2024, préparée par la Direction des finances, au montant de 444 097 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.2**AFFECTATION L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SD-2024-2256)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter les sommes provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2023, de la manière suivante :

- 1° 1,1 M\$ au fonds d'immobilisations;
- 2° 0,3 M\$ au fonds d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.3**ENTÉRINEMENT D'UNE QUITTANCE ET TRANSACTION AVEC
L'EMPLOYÉ N° 170681 (SD-2024-2612)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la quittance et transaction entre la Ville et l'employé n° 170681, relative aux modalités de fin d'emploi de ce dernier en date du 14 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.4**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS À UNE DÉPENSE AU
CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) DANS LE CADRE
DU PROJET D'URBANISATION DU CHEMIN DU TREMBLAY ET DE
PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL ET DE L'AQUEDUC VERS
LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2024-2311)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 133 639,81 \$, taxes comprises, à la dépense au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), adjugé à Atkins Réalis Canada inc., dans le cadre du projet d'urbanisation du chemin

du Tremblay et de prolongement de l'égout pluvial et de l'aqueduc vers la Ville de Boucherville, requis pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2024-2311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-081 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE LA CASERNE 22 (SD-2024-2481)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Rolande Balma, de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-081 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie électromécanique pour la démolition et la reconstruction de la caserne 22, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les Services EXP inc., pour un montant de 708 437,90 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.6

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0016 POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ÉCOCENTRE MARIE-VICTORIN (CONTRAT 2) (SD-2024-2312)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0016 pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières résiduelles pour l'écocentre Marie-Victorin (contrat 2), pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, 9386-0120 Québec inc., pour un montant de 2 764 232,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.7**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0016 POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ÉCOCENTRE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (CONTRAT 3) (SD-2024-2602)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0016 pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières résiduelles pour l'écocentre Saint-Bruno-de-Montarville (contrat 3), pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, 9386-0120 Québec inc., pour un montant de 632 570,60 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0020 POUR DES TRAVAUX D'INSPECTION, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE GICLEURS DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2024-2550)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0020 pour des travaux d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de gicleurs de divers bâtiments municipaux, pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Guard-X inc., pour un montant de 127 014,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.9**MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-144 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2024-2307)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-23-144 pour les travaux de remplacement des équipements de

déshydratation au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), adjudgé à Les Entreprises Denexco inc., pour un montant estimé à 811 105,26 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2307.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.10

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-18-062 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2024-2244)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier, en date du 15 décembre 2024, le contrat APP-18-062 pour l'exécution de travaux d'entretien général des ouvrages d'assainissement des eaux usées, adjudgé à AquaCERS société de gestion du CERS inc. le 24 mai 2018 par la résolution CA-180524-6.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.11

RÉSILIATION DU CONTRAT GG-24-050 POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉLABORATION DE LA PROCHAINE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ORGANISATIONNELLE 2026-2031 (SD-2024-2562)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat GG-24-050 pour l'accompagnement à l'élaboration de la prochaine planification stratégique organisationnelle 2026-2031, adjudgé à Humance inc. le 13 juin 2024 par la résolution CA-240613-6.5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.12

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA STRUCTURATION MONTÉRÉGIENNE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023-2027 (SD-2024-2239)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente de développement pour la structuration montréalaise du développement social 2023-2027, avec la Table de concertation régionale de la Montérégie, ayant notamment pour objet d'établir la contribution financière des parties, dans le cadre de l'entente sectorielle de développement pour la structuration montréalaise du développement social 2023-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.13

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE PAR LA DROGUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024 (SD-2023-3208)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant les modalités de versement de subventions pour la participation du Service de police de l'agglomération de Longueuil au Programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour l'exercice financier 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.14

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'AJOUT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LA LIGNE 284 DESSERVANT LA VILLE DE BOUCHERVILLE POUR L'ANNÉE 2025 (SD-2024-2626)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la demande de la Ville de Boucherville de poursuivre, pour l'année 2025, le service de transport collectif sur la ligne 284, communément appelé le midibus électrique;

2° d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain concernant l'ajout d'un service de transport collectif sur la

ligne 284 desservant la Ville de Boucherville pour l'année 2025 et le financement complet par la Ville de Longueuil des coûts d'exploitation de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.15

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET LE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL : L'EXPÉRIENCE DU HLM ROUSSILLON (SD-2024-2473)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec l'Office d'habitation de Longueuil, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Le rapprochement interculturel : l'expérience du HLM Roussillon*, pour une période prenant fin au plus tard le 4 juillet 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET APTES SCOLAIRE LONGUEUIL (SD-2024-2572)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc. faisant affaires sous le nom Maison Kekpart, par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 302 205 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *APTES Scolaire Longueuil*, pour une période prenant fin au plus tard le 15 décembre 2026;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente intervenue avec le ministère de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant

à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs 2022-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.17

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2024-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2024-2468)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-241008-12.18

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-24-096 POUR L'ÉVALUATION DU PROJET RÉSO IMPLANTÉ AU SERVICE DE POLICE (SD-2024-1683)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-24-096 pour l'évaluation du projet RÉSO implanté au Service de police, à l'Université Laval, pour un montant de 92 113,76 \$, taxes non comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° de transmettre l'entente à intervenir entre les parties à la Commission d'accès à l'information, celle-ci entrant en vigueur trente jours après la transmission;

3° d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 39, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

CO-241008-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-241008-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Monique Duhamel dépose une photo en lien avec son intervention concernant une campagne d'information relative à la collecte des matières résiduelles.

Marjolaine Mercier quitte la séance, il est 20 h 02.

CO-241008-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers